

Introduction

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), créé à compter de la session 2016, est désormais exigible des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré.

L'institution du CAFFA a pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie pour constituer un vivier de formateurs reconnus et capables d'analyser les besoins, de construire des actions de formation, d'y intégrer une dimension numérique et d'analyser leurs effets sur les pratiques des professeurs et au-delà sur la réussite des élèves.

Ce sont ces aptitudes que le jury évalue chez un candidat.

Les candidats s'inscrivent dans un cursus accompagné leur permettant, en deux ans, une appropriation progressive, en exercice, des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur et aux attendus de l'examen. Au cours de la première année, ils se déclarent et préparent l'épreuve d'admissibilité. Au cours de la seconde année, ils se constituent une expertise et se préparent aux épreuves d'admission.

Texte de référence : circulaire n° 2015 - 110 du 21 – 7 2015, BO du n°30 du 23 juillet 2015

Épreuve d'admissibilité

Cette épreuve repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de formation. Ce rapport peut comporter, en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité.

Au cours de l'entretien, le jury a vérifié la connaissance que le candidat possède des enjeux de la formation. S'il n'est pas obligatoire de posséder une expérience dans le domaine de la formation, une expérience de formateur est un atout évident.

Cependant, une expérience de formateur ne donne pas automatiquement accès aux épreuves d'admission. On attend une réflexion sur la notion de compétence professionnelle. Pour cela,

la connaissance du bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013 «Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » est indispensable. On attend du candidat qu'il connaisse ce texte, qu'il possède une réflexion personnelle sur la façon de faire travailler une compétence professionnelle ainsi que de l'évaluation d'une action de formation.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

REMARQUES GENERALES SUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Dans la plupart des cas, le jury a apprécié la motivation des candidats, leur expérience de la formation et le lien professionnel qu'ils entretiennent avec les corps d'inspection et les stagiaires. Cependant, les présentations se sont souvent limitées à une description de formations qui n'ont pas été conçues par les formateurs. Dans ce cas, on est en deçà des attentes de la fonction de formateur académique.

Les candidats ont parfois été déroutés par les questions que le jury a posées : Quelles compétences professionnelles sont développées à travers cette formation ? Comment évaluez-vous l'impact de la formation ? Dans quelle mesure l'action de formation fait évoluer les pratiques pédagogiques ? Comment faire évoluer l'action de formation ? Est-ce que l'accompagnement à travers une plateforme collaborative pourrait être envisagé ?

Le jury recommande aux candidats de connaître le « Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs » annexé au BO 30 du 23 juillet 2015.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

Épreuves de pratique professionnelle

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat soit en une animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative ou disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin d'éducation et de formation. Si le choix entre l'épreuve de l'analyse de pratique ou l'épreuve de la conduite d'une formation est offert aux candidats, il convient d'ores et déjà d'affirmer qu'il est attendu des futurs formateurs qu'ils possèdent les aptitudes dans ces deux champs d'intervention.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur de la discipline ou spécialité, un enseignant de l'Espé de la discipline ou spécialité).

REMARQUES GENERALES SUR L'ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Cette année, comme l'année précédente, une majorité des candidats a choisi l'animation d'une action de formation. Les situations d'analyse de pratique observées par le jury sont

diverses mais les examinateurs ont souvent trouvé excellentes les prestations des candidats sur les quatre critères évalués :

- Penser, concevoir, élaborer;
- Mettre en œuvre, animer, communiquer;
- Accompagner;
- Observer, analyser, évaluer.

Épreuve d'admission

REMARQUES GENERALES SUR LES MEMOIRES

Cette année, les candidats ont préparé le dossier avec soin et ont mieux été accompagnés dans la rédaction de leur mémoire. Beaucoup d'entre eux ont bien fait ressortir et valorisé les compétences acquises à travers leur expérience de la formation.

Dans leur grande majorité, les mémoires sont de bonne facture, la qualité rédactionnelle de certains d'entre eux a été particulièrement appréciée par le jury : le propos est bien organisé, le plan annoncé est respecté, un travail de recherche a bien été conduit et une problématique est développée.

Quelques recommandations après analyse des dossiers reçus cette année :

- Le jury insiste sur la nécessité de bien lire les attendus du mémoire.
- Le jury n'attend pas la simple rédaction d'un CV mais du recul et la mise en perspective d'un parcours professionnel en lien avec le référentiel de compétences du formateur. Il faut chercher à problématiser, à la fois la question de la formation et le sujet de mémoire (mais aussi les questions posées par le jury).
- Si une description de l'action conduite est indispensable, on regrettera parfois que la partie descriptive prévale nettement sur la partie analytique. On attend du candidat qu'il fasse le lien entre les acquis de son expérience et les compétences professionnelles qu'il a ainsi construites.
- Le jury regrette aussi que quelques candidats n'aient pas intégré à leur mémoire de problématique étayée de références. Ils se sont limités à l'énumération de leurs propres actions de formation. Même si le jury n'attend pas un mémoire de recherche universitaire il faut, au moins, montrer l'existence d'une problématique qui sous-tend le sujet.
- Certains mémoires gagneraient à être relus attentivement afin de supprimer les erreurs syntaxiques et / ou orthographiques. Il est fort regrettable que de futurs formateurs de l'éducation nationale n'aient pas cette vigilance.
- S'il est d'usage de remercier quelques personnes, les remerciements doivent être mesurés.

REMARQUES GENERALES SUR LES ENTRETIENS

QUELQUES CONSEILS AUX CANDIDATS

- Ne pas trop insister sur son parcours professionnel antérieur qui peut être brièvement évoqué lors des tout premiers instants de l'exposé. La qualité des diplômes universitaires obtenus et la richesse du parcours professionnel du candidat n'augurent en rien la réussite à l'examen.
- Montrer une posture de formateur : être en capacité de présenter la conception, la mise en œuvre, la conduite, l'analyse et l'évaluation d'une action de formation.
- Montrer la valeur ajoutée de la formation : comment elle contribue à faire évoluer favorablement les pratiques professionnelles des enseignants afin que les élèves en tirent profit.
- Apprécier les obstacles, les limites et les pistes d'amélioration de ce qui a été mis en œuvre. S'appuyer sur les difficultés rencontrées et, éventuellement, rebondir sur les erreurs commises pour indiquer les marges de progrès.
- Lors de l'entretien, il est préférable de demander à un membre du jury de reformuler sa question plutôt que de se livrer à une réponse hasardeuse due à une incompréhension.
- La majorité des candidats a choisi l'animation d'une action de formation, dans quelques cas c'est le tutorat qui a été valorisé. Dans tous les cas, **il est recommandé aux candidats de prendre contact avec leurs inspecteurs** et les responsables de l'ESPE très tôt pour organiser la partie pratique et les visites d'observation.
- Le CAFFA certifie la capacité d'un formateur à mettre en œuvre une formation pour adultes. Le mémoire ne peut en aucun cas porter sur des travaux effectués en classe avec des élèves.

Quelques statistiques

Épreuve d'admissibilité :

- Candidats inscrits : 28
- Candidats admissibles : 19
- Taux de réussite : 68 %

Épreuve d'admission :

- Candidats inscrits : 36
- Candidats ayant soutenu : 33
- Candidats admis : 27
- Taux de réussite : 82 % (des candidats ayant soutenu)

Orléans le 4 juillet 2017
Le président du jury
Michel Khairallah